

INVENTAIRES NATIONAUX SERVICES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Des services fournis aux sujets fiscaux opérant dans l'aquaculture (l'élevage de poissons dans les étangs et la production de poissons d'eau douce)

a) Les services vétérinaires

- administration d'Etat vétérinaire avec ses succursales au niveau des districts. Ces administrations d'Etat peuvent fournir les services suivants (il s'agit des services payés par le client - par le producteur dans l'aquaculture):
 - analyses des échantillons de poissons,
 - examens des maladies infectieuses choisies,
 - formulation d'un point de vue vétérinaire nécessaire, par exemple pour l'importation ou l'exportation,
 - délivrance de certificats vétérinaires.

- Les médecins privés vétérinaires peuvent fournir les services suivants:
 - examens habituels,
 - formulation d'un point de vue vétérinaire nécessaire, par exemple, pour l'importation ou l'exportation,
 - délivrance de certificats vétérinaires etc.

b) Les services de la recherche

Ce sont en République tchèque : L'Université de Bohême du Sud à České Budějovice et l'Institut de recherche de pêche et de hydrobiologie à Vodňany qui représentent deux lieux de travail principaux s'occupant des activités de recherche dans le domaine de pêche avant tout sur le territoire de la République tchèque. Ils peuvent aussi travailler à la base d'ordres reçus de l'étranger.

L'Institut de recherche de pêche et de hydrobiologie avait été fondé déjà en 1921 à Prague et a changé son domicile pour Vodňany en 1953. Depuis l'année 1996 cet institut fait corps avec l'Université à České Budějovice, déjà mentionnée. Ces institutions peuvent fournir par exemple les services suivants :

- détection de différentes maladies dans les étangs et les cours d'eau,
- diagnostic et thérapie de maladies de poissons d'eau douce,
- recherches sur l'équilibre de la structure d'animaux aquatiques,
- recherches concernant l'amélioration de technologies d'élevage des poissons,
- analyses de la qualité de l'eau,
- élaborations d'expertises spéciales.

Ce sont aussi en République tchèque la Faculté des Sciences de l'Université de Charles IV et des Agences du Ministère de l'Environnement qui peuvent éventuellement assurer des services équivalents. Dans tous ces cas - là il s'agit des services payés par le client.

c) Les services de l'infrastructure

Ce sont avant tout les routes et éventuellement les autoroutes qui sont utilisées pour les transports des poissons et pour les équipements variés. Pour tous les véhicules jusqu'au 12 tonnes il y a l'obligation d'avoir en République tchèque des affiches d'autoroute, pour les camions au-dessus de 12 tonnes et l'obligation de régler le péage électronique.

Les sociétés anonymes et des sociétés avec responsabilité limitée dans l'aquaculture sont obligés de payer de la même manière comme d'autres sociétés pour les livraisons de l'eau et de l'électricité.

En ce qui concerne les étangs dans lesquels on exploite - ceux-ci sont soit compris en territoire privée soit en location.

d) Les services fournis par The Czech Fish Farmers Association – Association des producteurs tchèques en aquaculture/en pêcheries

L'association a été fondée en 1991 et elle a la possibilité d'assurer aux producteurs des services différents comme suit:

- fournir des renseignements et des conseils professionnels,
- fournir des services concernant promotion des ventes et marketing,
- il peut s'agir des services du caractère individuel commandé dans le cadre d'une problématique déterminée,
- enregistrer et sélectionner des dommages causés par les prédateurs,
- on publie des publications périodiques,
- on informe des consommateurs, soutient une consommation de poisson d'eau douce.

Il s'agit des services payés par les clients, ces activités présentent les activités commerciales de l'association.

e) Les services assurés par la Chambre de denrées alimentaires de la République tchèque

On peut mentionner, en ce qui concerne des services liés à la pisciculture en République tchèque, aussi cette association: Potravinářská komora České republiky (Une chambre de denrées alimentaires de la République tchèque, Federation of the Food and Drink Industries of the Czech Republic) – au-delà PK ČR.

PK ČR – une association d'intérêt des sujets juridiques dans l'industrie alimentaire (constituée conformément à la loi no 40/64 Sb du Code civil et libellé conformément aux prescriptions suivantes). PK ČR opère sur tout le territoire de la République tchèque. Plusieurs activités sont entre autres liées avec des services. Les activités principales de PK ČR sont:

- représentation d'intérêts des industries alimentaires et des industries de traitement envers les administrations de l'Etat, de l'Union européenne et des organisations internationales,
- entreprise spécialisée dans le conseil dans le domaine de la production agricole,
- réalisation de la gestion des observations dans le domaine de la législation correspondante,
- coopération avec les autres organisations et associations dont les activités sont liées avec les produits alimentaires.

Les occupations accessoires du PK CR sont:

- activités de publication et de promotion des ventes,
- exploitation des systèmes informatiques dans le domaine des industries de produits alimentaires,
- entreprise spécialisée dans le conseil : la législation, des activités économiques, marketing etc.

Les services fournis par cette Chambre de denrées alimentaires sont payés par les clients.

2. La prestation des services passe par l'autorégulation

Les services sont payés par les clients mêmes. Il n'est pas nécessaire de régulariser ces services à partir de l'administration. En ce qui concerne la pisciculture et l'élevage de poissons dans les étangs, ce sont pratiquement trois lois principales qui peuvent indirectement influencer les activités et services concernant l'aquaculture.

A) La loi des eaux (La loi "aquatique") No 254/2001 entrée en vigueur à la date du 1er janvier 2002. Des obligations résultant de cette loi ad A) sont par exemple:

- la détermination d'un écoulement d'eau ou la fixation des procédures d'exploitations et de manipulations pour des ouvrages hydrauliques.
- Ces obligations spécifiques peuvent être liées aux services fournis (par exemple l'embauche des entreprises spécialisées pour exécution des travaux/services).

B) La loi concernant les pêcheries et la pisciculture No 99/2004 entrée en vigueur à la date du 1er avril 2004.

C) La loi concernant la protection de la nature et du paysage No 114/1992 entrée en vigueur à la date du 1er juin 1992.

Les décisions résultant de cette loi ad C) peuvent bien au contraire éliminer certains services (par exemple des interdictions de construire un nouvel étang en raison des intérêts environnementaux). Des interdictions et des restrictions (annonces publiques et décisions) sont bien entendu publiées, tout le monde peut trouver ces informations, surtout sur l'Internet.

3. Est ce que ces services présentent pour les clients des obligations résultant de la législation en vigueur ?

Les services fournis dans le cadre de l'aquaculture ne sont ni réglés ni limités. Les services sont en principe accessibles pour chaque sujet qui s'y intéresse et qui possède des ressources financières suffisantes. On ne peut octroyer des services que dans le cadre de la législation en vigueur.

Quelques services peuvent avoir aussi un caractère de prescriptions obligatoires - ce sont avant tout des services liés aux activités de l'exportation ou l'importation des poissons ou des produits de poisson (avant tout la délivrance des certificats vétérinaires etc).

La République tchèque, membre de l'Union européenne depuis 2004, respecte la législation de l'Union européenne aussi bien que toutes les obligations et restrictions émanant de cette législation. Tous les entrepreneurs y compris les entrepreneurs dans l'aquaculture doivent avoir l'autorisation pour pouvoir exercer leurs activités conformément à la législation tchèque.

4. Le fournisseur de services

Pour qu'un fournisseur étranger fournisse des services, il doit remplir toutes les formalités et exigences à même titre qu'un fournisseur tchèque. Cela signifie que celui-là est obligé d'avoir une autorisation valable pour l'exploitation des activités économiques conformément à la prescription juridique tchèque. Du point de vue du client la situation est identique qu'il s'agisse du fournisseur étranger ou tchèque. Ce sont d'autres facteurs qui déterminent le choix de fournisseur (avant tout le prix du service, sa qualité et le délai de la livraison etc.).

5. La régularisation de services

On peut généralement dire que tous les services doivent être fournis dans le cadre de la législation en vigueur en République tchèque. La République tchèque est un membre de l'Union européenne depuis 2004. Donc, tous les services assurés en République tchèque doivent être mis en accord aussi avec la législation européenne.

La législation nationale concernant l'aquaculture présente: les lois, les affiches administratives, les décisions.

Des mesures approuvées dans le cadre international (Codex Alimentarius par exemple) ou naturellement la législation européenne influencent la législation nationale. (des prescriptions nationales relatives aux produits alimentaires y compris des produits de pêche).

Concernant la pisciculture en République tchèque on peut mentionner avant tout des accords bilatéraux traitant des cours d'eau frontaliers. Ces accords peuvent éventuellement influencer une exploitation dans les étangs locaux. Cette réalité peut bien sûr aussi influencer des services fournis.

On peut citer par exemple aussi la Convention de Ramsar sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971. Ce traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources pourrait influencer les gestions et les services liés à l'aquaculture et pisciculture tchèque.